

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 13 (1922)

Artikel: Revue géographique
Autor: Rosier, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue géographique.

En commençant cette chronique, ma première pensée est de rappeler le souvenir de l'homme excellent, du géographe érudit qui l'a si longtemps rédigée. C'est moi-même qui avais vivement engagé Charles Knapp à entreprendre ce travail, qui nécessite une étude suivie de la littérature géographique ; il avait accepté de grand cœur, surtout, me disait-il, dans le but d'être utile au corps enseignant, en exposant l'évolution que subit d'année en année la figure de la Terre grâce aux explorations et par suite des modifications apportées à la carte politique. Et aujourd'hui je reprends cette tâche, après avoir été le lecteur assidu des chroniques successives qu'il écrivait d'une plume si alerte et si bien informée. Je respecterai la tradition qu'il a créée et c'est de sa méthode que je m'inspirerai.

L'an dernier, il signalait l'imprécision des divisions territoriales sur de nombreux points. Depuis lors, les conditions se sont améliorées ; certaines frontières discutées ont été fixées. Mais que de questions restent en suspens ! La géographie politique est en ce moment d'un enseignement difficile lorsqu'il s'agit de régions telles que l'Europe orientale, l'ouest et le nord de l'Asie, qui sont encore dans une situation transitoire ; des Etats s'y créent, d'autres disparaissent, les frontières y sont flottantes et l'on ne sait quand ces contrées retrouveront leur stabilité.

Si violente a été la secousse que ses répercussions se feront sentir encore longtemps. Depuis les guerres napoléoniennes, le monde n'en avait pas éprouvé de pareille. Et même on peut dire que la perturbation provoquée par l'ambition de Napoléon s'était fait sentir essentiellement en Europe, tandis que la der-

nière guerre a ébranlé la Terre entière. En ce qui touche la géographie politique, ses conséquences ont dérouté les prévisions des théoriciens. Alors que ceux-ci prédisaient une concentration toujours plus marquée des Etats, les grands devant peu à peu englober les petits, c'est le contraire qui s'est produit. Tandis qu'avant la guerre, l'Europe comprenait 26 Etats, elle en compte 35 aujourd'hui. Parmi les moindres figurent l'*Albanie* qui ne mesure que 30 000 km² (les trois quarts de la Suisse) et n'a que 850 000 habitants approximativement ; bien loin d'elle, l'*Etat libre de Dantzig*, avec ses 1960 km² (superficie des cantons de Zurich et de Zoug réunis) ; et beaucoup plus loin encore la minuscule république de *Fiume* (Rieka), reconnue indépendante par le traité de Rapallo, du 12 novembre 1920, conclu entre l'Italie et la Yougoslavie. Fiume n'a que 21 km² ($\frac{1}{13}$ du canton de Genève) ; ce n'est pas cependant le plus petit Etat d'Europe ; le dernier échelon est occupé par la principauté de Monaco, qui n'embrasse dans ses frontières qu'un km² et demi. Au nombre des 35 Etats de l'Europe issue de la guerre, on compte la république des soviets d'*Ukraine*, placée sous la dépendance de sa plus grande sœur soviétique de Russie, mais la *Crimée (République tatare)* n'y figure pas, bien qu'en décembre 1921, elle ait acquis sa complète autonomie et qu'elle ne dépende de Moscou que pour sa politique extérieure.

Ainsi la physionomie de la vieille carte politique de l'Europe est entièrement changée ; l'*ancien équilibre européen*, établi par les traités de Westphalie en 1648 et de Vienne en 1815, et défini par Thiers dans un discours célèbre, est rompu ; révolu également ce qu'on appelait le concert européen — où l'harmonie ne régnait guère — formé des six grandes puissances, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie, dont les représentants se réunissaient en congrès dans les occasions importantes. Ces formules si longtemps en usage sont aujourd'hui remplacées par d'autres : la *Grande Entente*, comprenant les puissances européennes victorieuses dans la guerre, la France, l'Angleterre, l'Italie et la Belgique, auxquelles se joint le Japon, et d'autre part, la *Petite Entente*, composée de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie, qui se meut d'ailleurs dans l'orbite de la Grande ; la Pologne, alliée de la France, prêterait son appui à la Petite Entente, suivant les circonstances.

La reconstruction économique de l'Europe doit suivre sa reconstruction politique, mais elle prendra plus de temps, car c'est une œuvre plus complexe et plus délicate qu'une fixation de frontières. Les différences de change, la hausse du prix des denrées, les variations dans le montant des importations et des exportations de tous les pays témoignent des perturbations causées par la guerre dans le train de vie de l'humanité. Un autre indice est fourni par le *mouvement de la population*, qui subit des altérations profondes, comme en témoignent les récents recensements. La *Belgique*, par exemple, se plaçait avant la guerre parmi les pays où l'accroissement de la population suivait une courbe régulière ; entre le recensement de 1900 et celui de 1910, l'augmentation avait été de 730 000 individus ; le recensement de 1920 accuse, au contraire, sur celui de 1910, une diminution de 25 000 personnes, compensée toutefois par l'annexion des territoires d'Eupen et de Malmédy, qui a apporté à la Belgique 60 000 habitants environ. La *France* a été beaucoup plus éprouvée ; le recensement de 1921 lui donne une population de 39 210 000 habitants ; la population de l'Alsace-Lorraine, redevenue française, soit 1 710 000 habitants, est comprise dans ce chiffre ; si on l'en défalque, on trouve pour le territoire français d'avant guerre 37 500 000 habitants, ce qui représente une perte de 2 105 000 habitants sur le recensement de 1911. En *Russie*, où la guerre s'est compliquée de la révolution et de la famine, la diminution doit être plus marquée encore ; il n'est pas possible de fournir des chiffres pour l'ensemble du pays, mais on sait que de 1913 à 1920, Pétrograd a passé de 2 319 000 habitants à 706 000, que Moscou a perdu 44 % de sa population, Jaroslavl 36 %, Orel 34 %, Perm 30 %, Astrakan 26 %, etc.

La situation incertaine de l'Europe préoccupe les gouvernements ; dans plusieurs pays, la reprise des affaires est lente à venir et le chômage sévit sur une grande échelle. Les Etats de l'Europe occidentale ont même cherché à reprendre les relations économiques avec la Russie révolutionnaire, mais les *conférences de Gênes et de la Haye*, convoquées dans ce but, ont échoué. Il ne faut pas désespérer cependant. Au-dessus des rivalités et des polémiques irritantes, la **Société des Nations** poursuit son œuvre bienfaisante malgré les difficultés, en particulier malgré l'abstention si regrettable des Etats-Unis.

Et cette œuvre est déjà considérable. On s'en est rendu compte par l'exposé qu'en ont fait divers orateurs au cours de la *troisième assemblée générale* qui s'est tenue à Genève en septembre dernier. Indépendamment de la constitution de la Cour permanente de justice internationale de la Haye, du rapatriement des prisonniers de guerre et d'autres objets dont elle s'est occupée, tels que la traite des femmes et des enfants, la réglementation du trafic de l'opium, la lutte contre les épidémies, il faut rappeler que c'est à la Société des Nations que l'on doit la fixation de nombre de frontières contestées, en particulier celles de l'Albanie et de la Haute-Silésie, qu'il eût été à peu près impossible de régler sans guerre par les procédés de l'ancienne diplomatie. C'est elle qui, par l'arbitrage qu'elle a institué, a résolu le litige relatif aux îles d'Aland, en les attribuant à la Finlande, avec toutes les garanties désirables en faveur de la langue suédoise en usage dans l'archipel.

C'est sous son égide que fonctionnent les administrations, placées dans des conditions difficiles, du *Territoire de la Sarre*, où le plébiscite qui déterminera son attribution définitive à l'Allemagne ou à la France n'aura lieu qu'en 1935, et de la *Ville de Dantzig*, ville indépendante mais port de la Pologne, qui la représente à l'extérieur, et comprise dans le territoire des douanes polonaises. C'est à la Société des Nations enfin qu'est dévolu le contrôle de l'application des clauses des traités relatives à la protection des minorités linguistiques et religieuses dans les Etats nouvellement constitués et la haute surveillance de l'administration des anciennes colonies allemandes par les puissances qui en ont reçu le mandat.

Le 20 octobre 1921, les gouvernements de l'Entente (Angleterre, France, Italie et Belgique) ont communiqué à l'Allemagne et à la Pologne les décisions relatives au partage de la *Haute-Silésie* entre ces deux pays, décisions qui étaient la reproduction pure et simple de l'avis formulé par le Conseil de la Société des Nations. Peu de litiges avaient donné lieu à d'aussi vives discussions. La Haute-Silésie a en effet une importance considérable par ses mines qui, en 1913, ont produit 43 millions de tonnes de houille, 2 $\frac{1}{4}$ millions de tonnes de fer (fonte et acier) et 170 000 tonnes de zinc. En outre, c'est une des régions de contact, de pénétration et de lutte entre l'élément polonais et l'élément allemand, et cela depuis le XIII^e siècle. La fixation d'une

frontière présentait de grandes difficultés : pas de limite naturelle pouvant servir de base ; frontière linguistique extraordinairement capricieuse et brisée, avec de multiples enclaves, par le fait de l'entremêlement des populations, la germanisation s'étant faite par les villes et les centres industriels, et les Polonais occupant la campagne. Le partage donne à l'Allemagne la plus grande partie du territoire avec 1 100 000 habitants dont 700 000 Polonais, et à la Pologne 792 000 habitants dont 262 000 Allemands. Mais la part du district industriel attribuée à la Pologne, avec les villes de Königshütte, Kattowitz et Tarnowitz, est prépondérante ; l'Allemagne conserve les centres industriels de Beuthen, Hindenburg et Gleiwitz, et 20 à 25 % de la production houillère. Une commission permanente a été instituée pour régler les différends qui pourraient se produire. On observe d'ailleurs depuis le partage un mouvement vers la Pologne des Polonais attribués à l'Allemagne et un mouvement inverse des Allemands vers l'Allemagne, double migration qu'on peut considérer comme très heureuse, car elle tendra à réduire les causes de conflit.

Le partage de la Haute-Silésie est chose réglée, mais l'épineuse *question des minorités* se présentera encore souvent devant la Société des Nations. Dans tous les Etats de l'Europe centrale, Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, Autriche, Hongrie, il y a des minorités plus ou moins importantes qui parlent d'autres langues ou professent d'autres religions que celles du gros de la nation. En Suisse, des cas de ce genre se résolvent facilement d'après les principes de liberté, qui sont à la base de notre vie publique. Dans l'Europe centrale et dans les Balkans, il n'en est pas ainsi ; les nationalités cherchent à s'étendre et, pour cela, les plus fortes ont une tendance à majoriser les plus faibles. Aussi les récents traités de paix renferment-ils des stipulations très détaillées, établissant l'égalité civile et politique de tous les citoyens dans les Etats dont il s'agit et garantissant aux minorités le libre usage de leur langue dans la presse, devant les tribunaux, dans les écoles, et le libre exercice de leur culte. Si les minorités se considèrent comme lésées, elles ont le droit de porter leurs plaintes devant la Société des Nations. Ce n'est pas sans une vive résistance que les gouvernements des Etats intéressés ont accepté ces conditions et déjà ils annoncent leur opposition aux mesures de contrôle qui pourraient être déci-

dées et qu'ils regardent comme une immixtion étrangère dans leurs affaires. En Orient, la question se présente sous un aspect moins favorable encore. La Société des Nations n'aura pas trop de toute son autorité pour assurer la protection des minorités, et cependant elle ne devra pas reculer devant cette tâche, car le maintien de la paix est à ce prix, des minorités opprimées constituant autant de foyers de perpétuelle agitation. Il faut ajouter d'autre part, comme l'a dit M. le Conseiller fédéral Motta, dans le discours éloquent qu'il a prononcé sur cette question, que les minorités n'ont pas seulement des droits, qu'elles ont aussi des devoirs et qu'elles doivent observer vis-à-vis de l'Etat dont elles font partie une attitude de loyauté et de coopération. Or, elles l'oublient parfois.

Dans un autre domaine, celui des *mandats coloniaux*, la Société des Nations aura également l'occasion d'exercer son heureuse influence. On sait que la Société a donné à diverses puissances le mandat d'administrer les territoires formant les *anciennes colonies allemandes*. Le Cameroun a été attribué pour la plus grande partie à la France et le reste à l'Angleterre ; l'Afrique orientale allemande, à l'Angleterre, sauf un territoire restreint réservé à la Belgique. Le Togo a été partagé entre la France et l'Angleterre. L'Union sud-africaine a étendu son autorité sur l'ancien Sud-Ouest africain allemand ; l'Australie sur la partie allemande de la Nouvelle-Guinée et sur l'archipel Bismarck ; la Nouvelle-Zélande sur les îles Samoa ; le Japon sur les archipels des Carolines, des Mariannes et des Marshall. La minuscule île de Nauru, isolée dans l'immense Pacifique, mais importante par ses richesses en phosphates, est administrée à tour de rôle par l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; les phosphates sont répartis à raison de 42 % pour l'Angleterre, 42 % pour l'Australie et 16 % pour la Nouvelle-Zélande. Kiaotchéou avait été attribué au Japon, mais celui-ci l'a récemment remis à la Chine. Enfin un mandat qui doit, avec le temps, devenir une simple tutelle morale, a été donné à l'Angleterre sur la Mésopotamie et la Palestine, et à la France sur la Syrie.

On a dit que les mandats sont des annexions déguisées et que les territoires de cette catégorie ne se différencient pas des autres colonies. La Société des Nations a montré qu'elle ne l'entend pas ainsi et qu'elle veut exercer son droit de contrôle. Son organisation administrative comprend une division des man-

dat. Cette année, des rapports lui ont été présentés par les puissances mandataires sur leur gestion; une commission spéciale, puis le Conseil lui-même de la Société des Nations les ont examinés en présence des représentants des puissances intéressées. Les observations nombreuses qui ont été émises prouvent que la Société des Nations étend sa sollicitude à toutes les questions relatives au *traitement des indigènes* : recrutement des travailleurs dans les plantations et dans les mines, réglementation du travail, protection de la propriété indigène, participation des indigènes à l'administration, création d'écoles élémentaires et d'écoles professionnelles qui leur soient destinées, suppression de l'esclavage, même sous ses formes atténuées, mesures d'hygiène, interdiction de l'usage des spiritueux ou tout au moins réglementation sévère du commerce des alcools, etc. Ce contrôle, qui deviendra de plus en plus efficace, aura pour effet d'attirer l'attention publique sur toute la question coloniale et d'apporter de sérieuses améliorations dans les méthodes de gouvernement et de mise en valeur des colonies par les Etats d'Europe.

On le voit, la Société des Nations, née d'hier, a déjà rendu au monde des services inestimables. Peu à peu, mais sûrement, réalisant les espoirs que l'humanité met en elle, elle deviendra l'instrument indispensable de l'extension et du progrès de la civilisation.

* * *

C'est sans doute à la Société des Nations qu'incombera finalement la tâche de fixer la frontière entre la Pologne et la Lituanie, ce que le conflit relatif à la possession de **Vilna** a empêché jusqu'ici. Ce territoire a été une véritable pomme de discorde entre ces deux Etats nouveaux. La Lituanie se base sur ses droits historiques, Vilna ayant été jadis sa capitale; la Pologne invoque le principe des nationalités, les Polonais constituant le groupe ethnique le plus nombreux du territoire contesté. La question se complique du fait que du XV^e au XVIII^e siècle, les deux pays ne formèrent qu'un seul Etat et que, leur existence politique étant confondue, la pénétration des populations put se faire aisément et la langue polonaise se répandre sans rencontrer d'obstacle. L'an dernier, la Société des Nations proposa de régler le différend par une solution amiable, qui fut repoussée. En janvier 1922, la Pologne prit sur elle de con-

sulter la population en organisant l'élection des députés à la Diète de Vilna. La majorité se prononça en faveur des candidats polonais et la Diète vota immédiatement l'annexion de Vilna à la Pologne, qui accepta cette décision. Mais la Lituanie refuse de reconnaître les résultats du plébiscite. Il faut espérer que les deux pays, qui ont si longtemps uni leurs destinées, ne laisseront pas se perpétuer entre elles cette cause de division. Avec la partie de la Haute-Silésie qui lui a été attribuée et le territoire de Vilna, la Pologne compte au moins 31 millions d'habitants, ce qui lui permet de prendre place parmi les grandes puissances.

Il faut signaler une rectification de frontières qui constitue la première modification aux traités conclus à la suite de la Grande Guerre. Les traités de Saint-Germain (10 septembre 1919) et de Trianon (4 juin 1920) avaient attribué à l'Autriche un territoire qui, jusque-là, faisait partie de la Hongrie, le *Burgenland*, de l'étendue des cantons de Vaud et de Neuchâtel réunis. Physiquement, le Burgenland, dont une partie est occupée par le lac Neusiedl, appartient à la plaine hongroise ; sa ville principale est Oedenburg (en hongrois Sopron). Les Hongrois n'avaient cessé de protester contre cette cession. A la suite d'un vote populaire, une portion du territoire ($\frac{1}{20}$ environ), avec la ville d'Oedenburg, a fait retour à la Hongrie, en janvier 1922.

Le traité de Rapallo, du 12 novembre 1920, qui fixe les frontières entre l'Italie et la Yougoslavie, avait laissé plusieurs questions en suspens. Il a été complété par des accords conclus en mai 1922. Le principal est celui par lequel la ville de *Zara*, attribuée à l'Italie, obtient une zone franche pour assurer son trafic et son ravitaillement en denrées agricoles et en eau. Cette zone varie de 6 à 20 kilomètres autour de la ville. Les différends concernant l'application du traité de Rapallo seront soumis à l'arbitrage du Président de la Confédération suisse.

Bien que cette chronique ne s'occupe pas de la politique intérieure des Etats, elle ne peut passer sous silence l'accord conclu entre l'Angleterre et l'Irlande, car en élevant l'**Irlande** au rang d'Etat libre dans le cadre de l'Empire britannique, il intéresse directement la géographie. La question d'Irlande, qui depuis si longtemps agite l'opinion publique, se présente sous le double aspect économique et politique. Après la famine de 1846 et 1847, causée par la maladie des pommes de terre, et l'effroyable mortalité ainsi que l'émigration qui en furent la con-

séquence, c'est de remédier à la déplorable situation économique que l'on s'occupa tout d'abord. Il s'agissait avant tout d'améliorer les cultures, d'augmenter la production, en développant la petite propriété par le rachat des vastes domaines des landlords et par la vente de ces terres aux paysans, auxquels de larges facilités de paiements devaient être accordées. Les *lois agraires* de Gladstone, en 1870 et 1881, et la loi Wyndham, du nom du ministre qui la fit voter en 1903, n'ont pas d'autre but. Ces lois ont donné d'excellents résultats ; il existe maintenant en Irlande une classe nombreuse de petits paysans propriétaires, qui ont su appliquer à l'exploitation du sol le principe coopératif ; les laiteries coopératives, en particulier, se sont multipliées, surtout dans le sud de l'île.

La question politique s'est mêlée à la question économique, mais elle s'est acheminée plus lentement vers sa solution et aujourd'hui c'est elle qui occupe le premier plan. Le conflit devait surgir de l'opposition entre l'Irlande en majorité agricole, en majorité catholique, et l'Angleterre industrielle et protestante. La nation anglaise a longtemps hésité à accorder à l'Irlande les libertés qui seules pouvaient amener l'apaisement. Les projets de Home Rule présentés par Gladstone furent repoussés par le parlement de Londres. Enfin, le 6 décembre 1921 a été signé l'*accord anglo-irlandais* qui transforme entièrement la situation politique de l'Irlande ; c'est une date mémorable de l'histoire d'Angleterre.

Aux termes de cette convention, l'Irlande forme dans l'Empire britannique un *Etat libre*, au sein duquel, toutefois, l'Ulster, c'est-à-dire l'Irlande du nord-est, peuplé en majorité de descendants d'anciens immigrants anglais et écossais protestants, garde son autonomie avec ses institutions représentatives locales. L'Etat libre sera placé vis-à-vis du parlement et du gouvernement britanniques dans la même situation que les colonies s'administrant elles-mêmes et en particulier que le Canada qui est pris pour type de cette catégorie de colonies. L'Irlande aura son propre parlement, possédant le pouvoir de faire des lois pour la paix, l'ordre et la bonne administration du pays, et un pouvoir exécutif responsable devant ce parlement, mais les lois ne pourront entrer en vigueur que lorsqu'elles auront reçu la sanction du roi. Un gouverneur général y représentera la Couronne britannique, comme au Canada. Les

membres du parlement irlandais prêteront serment de fidélité au roi d'Angleterre. L'Etat libre irlandais aura le droit d'entretenir des forces militaires et navales pour la défense de son territoire, mais ces forces ne devront pas dépasser la proportion des effectifs militaires britanniques selon l'importance des populations respectives des deux pays. En temps de guerre, les forces navales britanniques auront libre accès dans les ports irlandais en vue d'assurer la défense de l'empire. L'Irlande ne sera pas tenue de prendre part à une guerre quelconque sans le consentement de son parlement, sauf dans le cas d'invasion par une force ennemie.

C'est donc une sorte de contrat d'association. L'Irlande obtient toutes les libertés compatibles avec sa situation de membre de l'Empire britannique. Elle renonce au titre de « République » pour se contenter de celui « d'Etat libre », mais, comme on l'a fait remarquer, si elle n'a pas le nom, elle a la chose. Si des groupes d'intransigeants continuent la lutte, entretenant dans l'île un état d'anarchie, on peut dire très franchement qu'ils ont tort et il faut espérer que le bon sens triomphera de leur obstination.

* * *

L'Europe est la partie du monde qui nous intéresse le plus. Nous avons dû en parler un peu longuement, car elle a été transformée par la Grande Guerre; les **autres continents** en ont moins subi les conséquences et d'ailleurs nous ne pourrions nous étendre autant sur chacun d'eux. Certes, si nous voulions entrer dans le détail des **voyages d'exploration**, cette revue pourrait s'allonger beaucoup. Partout la reconnaissance de la Terre se poursuit. Mais la géographie s'est bien transformée depuis le temps des Livingstone et des Stanley. Alors, on découvrait des pays nouveaux, des peuples ignorés; aujourd'hui la surface du globe est connue dans ses grandes lignes, et les voyageurs procèdent à une étude de détail. C'est dans ce but que se multiplient les expéditions scientifiques, les missions ethnographiques, zoologiques, botaniques, etc. C'est aussi dans un but commercial; les sociétés d'hommes d'affaires entretiennent de nombreux agents, voyageurs, prospecteurs, qui courent le monde à la recherche de mines, de terres de colonisation, de débouchés pour l'industrie européenne ou améri-

caine. A l'heure actuelle, les puissantes compagnies qui centralisent l'exploitation du pétrole envoient de tous côtés des géologues à la découverte de nouveaux gisements. D'autre part, fait qui caractérise bien notre époque, on annonce qu'en août 1923 partira de Londres un grand navire de 20 000 tonnes, aménagé en exposition flottante, où seront représentés les meilleurs articles de l'industrie anglaise ; cette exposition fera le tour du monde en s'arrêtant dans les principaux ports. D'ailleurs les voyages lointains deviennent chaque jour plus aisés : l'agence Cook a organisé un voyage d'agrément du Caire au Cap, à travers l'Afrique, pour le prix de 37 500 francs par personne. Il va de soi que de ces multiples expéditions de tout genre, nous ne retiendrons que celles dont il résulte un réel enrichissement de nos connaissances.

La carte détaillée de l'*Afrique* se complète et gagne chaque année en exactitude. Avec l'occupation du *Maroc* par la France, le levé topographique du pays a été entrepris ; le travail a commencé par la mesure de la base non loin de l'Atlantique, dans le voisinage du 35^e degré de latitude ; la triangulation, reliée à celle de l'Algérie, et le nivellement de précision s'étendront de proche en proche au fur et à mesure des possibilités.

De toutes les régions africaines, c'est le **Sahara** qui comptait les plus vastes étendues inexplorées, aussi bien à cause du climat et de l'aridité du pays que du caractère ombrageux des habitants. Mais il perd si rapidement son auréole de mystère que si M. Pierre Benoit avait attendu quelques années, il aurait sans doute hésité à y faire dérouler l'action de son drame fantastique de « l'Atlantide ». La Revue géographique de l'an dernier a rendu compte du voyage de M^{me} Rosita Forbes aux oasis de *Koufra* en 1921. Il faut signaler une autre visite, forcée celle-là, aux mêmes oasis, celle du maréchal des logis L. Lapierre qui, fait prisonnier par les Senoussis au poste français de Djanet, fut emmené à Koufra, où il arriva en 1918, après avoir vu tous ses compagnons de captivité mourir de faim. Ainsi en trois ans, cette fameuse oasis, isolée au milieu des immenses solitudes sablonneuses du désert de Libye, a été visitée deux fois, alors que depuis le voyage de découverte de Rohlfs, en 1879, aucun Européen n'y avait pénétré. D'après M. Lapierre, Koufra compte plus d'un million de palmiers et le sol, grâce aux irrigations, produit du blé, du millet, du sorgho et des légumes. La population, de

5000 habitants environ, est formée en majorité de descendants des Arabes qui conquièrent l'oasis il y a deux siècles ; elle est ravitaillée de produits étrangers par des caravanes venant du sud.

La délimitation des zones d'influence de la France et de l'Angleterre dans le Sahara oriental a entraîné l'exploration des territoires du Tibesti, du Borkou et de l'Ennedi, qui, jusqu'à ces dernières années, n'étaient connus que par un itinéraire de Nachtigal, ne s'appuyant sur aucune position astronomique. Les massifs montagneux du *Tibesti* et de l'*Ennedi* sont plus importants et plus élevés qu'on ne croyait ; dans le Tibesti, plusieurs sommets dépassent 3000 mètres. Le Djebel Marra, dans le Darfour, a 3010 m., tandis que, plus à l'est, l'altitude du lac Tchad n'est que de 240 m. Ce lac, qui paraît si considérable sur les cartes, n'est qu'une immense flaque d'eau, de quelques mètres de profondeur, triste, semée d'îles marécageuses et entourée d'une large ceinture de boue, en partie couverte de roseaux.

Le *Sahara occidental* est l'une des parties les plus mal connues du désert. Depuis que la France a compris cette immense région dans sa zone d'influence — moins le territoire du Rio de Oro attribué à l'Espagne — elle a lancé de ce côté ses colonnes de reconnaissance. Les journaux géographiques ont donné, en particulier, des comptes rendus des expéditions effectuées par le capitaine Augiéras et le commandant Lauzanne à la fin de 1920 et au commencement de 1921. Dans son voyage d'Alger à Dakar, le capitaine Augiéras a traversé du nord au sud tout le Sahara occidental. La plus grande partie de la contrée est sans aucune valeur économique. Les points d'eau y sont rares. Les hamada ou vastes plateaux rocheux dont les couches sont sensiblement horizontales et dont la surface est recouverte par des sables ou des nappes d'alluvions anciennes, s'y succèdent sans interruption. La région n'est cependant pas inhabitable ; c'est le terrain de parcours des Regueibat, nomades pillards dont les oasis environnantes ont à craindre les razzias. Au sud-ouest, du côté du Sénégal, la *Mauritanie* est un pays de steppes, plus productif et plus peuplé, sous la dépendance directe de la France. Il est à noter que les explorations dans ces contrées si reculées sont aujourd'hui grandement facilitées par la télégraphie sans fil, qui permet aux colonnes en marche non seulement de recevoir l'heure de la tour Eiffel et de calculer leur longitude, mais de connaître par les postes les plus proches les nouvelles de chaque jour.

Dans l'*Asie centrale*, les régions les moins connues sont toujours les *marches tibétaines orientales*, c'est-à-dire les régions frontalières entre le Tibet et les provinces chinoises du Setchouen et du Yunnan. C'est la zone d'où descendent les grands fleuves Yangtzé-kiang, Mékong, Salouen et leurs affluents, qui y coulent longtemps parallèlement ; une forte partie de leur cours, tel que l'indiquent les cartes, est hypothétique et il en est de même du tracé des grandes chaînes de montagnes qui couvrent la contrée. C'est de ce côté que se portent les explorateurs, bien que les voyages y présentent de grandes difficultés ; l'altitude est forte et le climat froid ; les fleuves rapides ne sont pas aisés à franchir ; le pays, comparé à la Chine, est peu peuplé. La haute Asie se fait remarquer par son faible peuplement. Le voyageur de Kerangat qui, en 1920, franchit le *désert de Gobi* par la fameuse « route du thé », la piste séculaire des caravanés, entre Hami (ou Khami) et Ansi-tchéou, raconte que pendant les onze jours que dura ce trajet, il ne rencontra pas une seule caravane, ni même un seul voyageur.

En Asie, l'événement géographique le plus retentissant de cette année a été l'**expédition du mont Everest**. Ce pic ne doit pas être confondu avec le Gaurisankar, comme on le faisait naguère. Ce sont deux sommités distinctes ; le Gaurisankar est situé à 60 kilomètres environ à l'ouest de l'Everest et mesure 7150 m., tandis que les cartes donnent ordinairement au mont Everest 8840 m. En réalité, il est légèrement plus élevé. L'Everest fut découvert vers l'année 1850 ; c'est alors que son altitude fut mesurée, par le procédé trigonométrique, des plaines de l'Inde, à une distance de 150 kilomètres environ ; on indiqua la cote de 8840 m., mais aujourd'hui on a reconnu qu'il faut majorer ce chiffre de 40 m. environ ; la dernière édition de l'atlas de Stieler donne à l'Everest une hauteur de 8880 m. Ce sommet reçut, en 1858, ce nom en l'honneur du colonel Everest, qui était alors inspecteur-général des Indes. Jusqu'à ces dernières années, des obstacles politiques avaient toujours empêché de s'approcher de la montagne ; elle est située sur la frontière du Népal et du Tibet et les habitants étaient hostiles à la présence des étrangers dans leur pays. Mais le gouvernement anglais réussit en 1921 à obtenir des autorités tibétaines de laisser pénétrer les explorateurs européens dans cette partie de l'Himalaya, et aussitôt les ascensionnistes se présentèrent pour tenter la conquête du sommet du monde.

Une *première expédition* fut organisée en 1921 pour procéder

à la reconnaissance des approches du massif et à la recherche d'une voie d'accès pouvant conduire à la cime ; les tempêtes et les chutes de neige rendirent l'exploration très difficile et, un moment, on désespéra de trouver la route cherchée ; à la fin, on découvrit une arête, l'arête nord-est, séparant deux glaciers, qui permettait de tenter l'escalade. L'un des membres de l'expédition, le D^r Kellas, ne put supporter ces marches pénibles à des altitudes dépassant celle du Mont-Blanc. Son cœur s'affaiblit et il s'éteignit alors que les voyageurs franchissaient une passe située à 5200 mètres.

En mai 1922, une *nouvelle expédition* se mit en route, avec le général Bruce pour chef ; elle comptait douze alpinistes expérimentés et un nombreux contingent de porteurs, recrutés parmi les montagnards du pays habitués à mener paître leurs troupeaux de yacks à des altitudes extrêmement élevées. On établit des camps successifs, où une partie du personnel était laissée en station, et qui servaient de dépôt et de base d'opérations. C'est de l'un de ces camps, situé à 7007 m., que les capitaines Finch et Geoffrey Bruce (un neveu du général) partirent le 25 mai ; le même jour, en employant des appareils à oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air, ils parvinrent à un point situé à 7772 m., où ils essayèrent une effroyable tourmente. Ils y passèrent la journée du 26, attendant la fin de la tempête. Le 27, au matin, ils repartent à l'attaque, par un terrain difficile présentant une succession de pentes de neige très escarpées et de plaques de rocher fort glissantes ; le moindre faux pas les eût précipités dans l'abîme. Enfin, à midi, anéantis de fatigue et engourdis par le froid, ils s'arrêtent et décident de redescendre ; ils se trouvaient à 550 mètres environ du sommet, à la cote de 8321 m., alors que le duc des Abruzzes, qui avait longtemps tenu le record des altitudes en montagne, n'était parvenu, dans une autre région de l'Himalaya, qu'à 7500 m.

Une seconde tentative, faite quelques jours plus tard, par un autre groupe des alpinistes de l'expédition, fut moins heureuse. Elle ne s'éleva pas si haut et se termina par un terrible accident, provoqué par une avalanche qui engloutit sept porteurs.

Les expéditions de 1921 et 1922 ont recueilli de nombreux renseignements sur la géographie, la géologie, la flore, la faune des hautes régions himalayennes. Le climat est caractérisé

par des tempêtes violentes et continues et par des températures s'abaissant jusqu'à -34° et même au-dessous. Les glaciers et leurs moraines se font remarquer par leurs dimensions gigantesques ; partout l'érosion est à l'œuvre, la désagrégation est rapide et les rivières transportent des quantités énormes de débris qui les transforment fréquemment en torrents de boue. Au-dessus de 5800 m. environ, la flore devient régulièrement alpine. A ces hauteurs il y a encore des oiseaux aux vives couleurs, des coqs des neiges, des loups gris, des renards rouges, des lièvres gris. Les yacks peuvent être utilisés jusqu'à 6000 m., soit 1200 m. plus haut que le Mont-Blanc !

Les Anglais ne se tiennent pas pour battus. Ils n'auront de repos que lorsqu'ils auront foulé de leurs pieds le géant de l'Himalaya. Une nouvelle expédition s'organisera sans doute et, bénéficiant de l'expérience acquise, elle aura de très grandes chances de succès.

En dehors de l'Ancien Monde, le Centre australien et la Nouvelle-Guinée sont des contrées où la carte présente encore de grandes lacunes. Il est vrai que le *Centre australien*, d'aspect désertique et uniforme sur de vastes espaces, n'a rien qui puisse attirer les populations. Il faudrait, pour qu'elles s'y portent, qu'on y découvre de l'or, comme ce fut le cas dans l'Australie du sud-ouest, car alors les immigrants bravent toutes les difficultés et tous les maux et vont s'établir dans les régions les plus arides. Le professeur Edgeworth David a fait récemment un voyage dans cet intérieur australien si inhospitalier, au nord d'Oodnatta. Il n'y a pas trouvé de l'or, mais croit pouvoir affirmer qu'on y découvrira, ce qui vaut mieux encore, de l'eau, c'est-à-dire de l'eau souterraine utilisable au moyen de puits artésiens. D'autre part il a reconnu, au centre du continent, des traces très apparentes d'une ancienne glaciation. Des voyageurs hollandais et anglais explorent la *Nouvelle-Guinée*. Les Hollandais, dans la partie occidentale de l'île, ont fait l'ascension d'un sommet de 5000 m., qui porte le nom de la reine Wilhelmine. La Nouvelle-Guinée britannique, déjà mieux connue que la partie hollandaise, se fait remarquer par sa fertilité, sa richesse en eau et en forces hydrauliques, en champs aurifères dont huit sont exploités à l'heure actuelle, en cuivre, etc.

Les grandes **expéditions polaires** subissent un certain ralentissement. Les frais en sont élevés et les Etats qui les subventionnaient antérieurement ont été appauvris par la guerre. D'ailleurs le pôle Nord a été atteint par Peary le 6 avril 1909, le pôle Sud par Amundsen le 14 décembre 1911 et par Scott le 18 janvier 1912 ; ces deux objectifs, si longtemps poursuivis au prix de tant de sacrifices, n'exercent donc plus la même attraction sur les explorateurs.

Une mission dont on attendait beaucoup, celle d'*Ernest Shackleton*, l'un des plus illustres navigateurs polaires, a été attristée par la mort de son chef. Après ses célèbres expéditions de 1901, de 1908 et de 1915, il était parti d'Angleterre le 25 septembre 1921, sur le « Quest », pour les terres antarctiques. Mais au seuil de l'océan Glacial austral, non loin de l'île South Georgia, il mourut presque subitement, à bord de son navire, le 5 janvier 1922. Sous le commandement de Frank Wild, l'expédition voulut poursuivre l'œuvre entreprise. Toutefois, après avoir poussé jusqu'au 69^e degré de latitude, le mauvais état des glaces et l'épuisement de la provision de charbon la contraignirent de regagner South Georgia, et de là la ville du Cap et l'Angleterre. Durant sa croisière de quatre mois, elle a fait de nombreux sondages ainsi que d'importantes observations biologiques, météorologiques et géologiques.

Le Norvégien *Roald Amundsen*, le conquérant du pôle Sud, porte maintenant ses visées du côté des régions arctiques. Parti de Christiania en 1918, il renouvela le célèbre voyage accompli par Nordenskjöld en 1878-79, de l'Atlantique au Pacifique, le long des côtes septentrionales de la Sibérie ; c'est ce qu'on appelle le passage Nord-Est, par opposition au passage Nord-Ouest par l'océan Glacial nord-américain. Au cours de cette expédition, Amundsen dut hiverner trois fois dans les glaces et il ne put atteindre l'Alaska qu'à pied, après avoir abandonné son navire qui ne fut ramené que plus tard. C'est lors de son premier hivernage (1918-1919), au cap Tchéliousskine, point le plus septentrional du continent asiatique, qu'il chargea deux de ses compagnons de se rendre sur des traîneaux attelés de chiens aux établissements sibériens les plus rapprochés, pour porter des nouvelles de l'expédition. Non seulement ces deux hommes n'ont pu parvenir aux régions habitées de la Sibérie, mais on n'a pu les rejoindre malgré les

recherches faites pour les retrouver ; d'après une information récente, on aurait découvert leurs cadavres dans la toundra sibérienne, à l'ouest de l'embouchure du Yénisséi.

Cette année (1922), Amundsen est de nouveau parti pour l'extrême Nord. Au commencement de juin, il a quitté le port américain de Seattle, sur le Pacifique, avec son navire, le « Maud », à bord duquel se trouve une installation de télégraphie sans fil, qui lui permettra de donner régulièrement de ses nouvelles. On sait qu'il a passé le détroit de Behring et pénétré dans l'océan Glacial. Mais, cette fois, Amundsen change de méthode ; c'est en aéroplane qu'il compte atteindre le pôle Nord. De son avion dit-il, il embrassera d'un seul coup d'œil des centaines de kilomètres carrés et pourra faire des levés qui nous renseigneront sur la configuration de toute la région arctique. Il compte, en survolant le pôle, rester en communication avec le monde civilisé par la téléphonie sans fil et faire connaître au fur et à mesure ses impressions. Souhaitons que son indomptable énergie soit récompensée et que le succès couronne ses efforts.

Ainsi, grâce aux moyens perfectionnés fournis par la science, les explorations vont entrer dans une nouvelle phase. Une *station arctique danoise* a été fondée à Disco, par 69°14' de latitude nord, dans le Groenland occidental ; ce sera une véritable école pour explorateurs polaires avec bibliothèque de 5500 volumes, collections, herbiers, etc.

Je disais plus haut que la découverte de l'or provoque le peuplement des déserts les plus arides. Celle d'un minéral moins noble, la houille, a eu un effet semblable au *Spitzberg*. Bien que cet archipel polaire subisse un climat rigoureux, que la température moyenne de l'année y soit de -9° , que le thermomètre y descende à -35° et ne s'élève jamais, en été, au-dessus de $+16^{\circ}$ à l'ombre, bien que la nuit d'hiver y dure quatre mois, la présence du charbon a produit ce miracle : le Spitzberg est actuellement habité toute l'année. C'est l'agglomération humaine permanente la plus rapprochée du pôle. Elle compte un millier d'individus, ouvriers mineurs pour la plupart, dont les 90 % sont norvégiens. Le bourg que l'on décore du nom de capitale, Longyear City, a 300 habitants, et l'on dit qu'il dispose de tous les avantages de la civilisation : électricité, distribution d'eau dans les maisons, école, pharmacie, hôpital. La production de la houille s'est élevée, en 1921, à 153 000 tonnes. On s'explique

donc que plusieurs puissances aient convoité le Spitzberg. Dans une conférence tenue en 1920 et à laquelle assistaient les représentants de huit Etats, la souveraineté sur l'archipel a été attribuée au pays d'Europe le plus rapproché, à la Norvège.

Plus au sud, l'île de *Jan Mayen* dépend également de la Norvège. En 1921, une station de télégraphie sans fil y a été installée ; la même année, pour la première fois, l'ascension de son principal sommet, le Beerenberg, volcan éteint de 2500 m. d'altitude, a été faite par le professeur Paul Mercanton, de Lausanne. Toute la partie supérieure de la montagne est couverte de neige et de glace, et l'île elle-même, où aucun arbuste ne peut croître, offre l'image de la désolation.

Un rocher isolé en plein Atlantique, l'îlot de *Rockall*, situé à 350 kilomètres à l'ouest des îles Hébrides, a reçu la visite d'une mission française dirigée par un explorateur dont le nom est connu, Jean-Baptiste Charcot, qui en a écrit le récit fort captivant. Ici, rien qui puisse exciter les convoitises : Rockall n'a que 21 m. de hauteur et environ 100 m. de tour. Aucun phare ne peut y être construit ; on n'y voit pas la plus petite touffe d'herbe ; c'est seulement le refuge de quelques milliers d'oiseaux de mer. Le but principal de la mission était de recueillir des fragments de la roche dont le récif est formé, car il y avait discussion entre les géologues à ce sujet. D'après le professeur Lacroix qui a examiné les échantillons rapportés, la roche normale de Rockall est un granit. Le banc de Rockall fait partie d'un plateau basaltique submergé, mais le rocher lui-même a été, avec le temps, débarrassé de sa couverture de basalte.

On a dit que lorsque les continents seraient entièrement explorés, il resterait à l'homme, pour exercer sa curiosité, l'océan, où presque tout est encore à découvrir. En 1921-22, la principale **expédition océanique** a été organisée et subventionnée par le gouvernement danois, avec le concours de quelques particuliers. Son personnel scientifique comprenait des hydrographes et des naturalistes, sous la direction du D^r Johs. Schmidt. Le navire mis à leur disposition, le « Dana », n'avait pas de grandes dimensions, ne jaugeant que 325 tonnes, mais, avec de faibles moyens, ils ont obtenu d'importants résultats. Le programme comportait l'exploration des parties tempérées et tropicales de l'Atlantique Nord. Le « Dana » a quitté Copenhague le 30 août 1921 et y est rentré en juillet 1922. Au cours de cette croisière de dix mois,

l'expédition a suivi les côtes d'Europe et d'Afrique jusqu'au Cap Vert, puis elle a traversé l'Atlantique dans la direction des Antilles ; le domaine principal de son exploration marine a été la mer des Antilles, le golfe du Mexique et le détroit de la Floride, où elle est restée quatre mois et demi. Partout elle s'est livrée à des sondages, à des dragages, à des mesures délicates de la température et de la salinité de l'eau jusqu'à des profondeurs atteignant et dépassant 5000 m. Par ces observations, nos connaissances sur l'origine, la puissance et l'influence du fameux *Courant du Golfe* (Gulf-Stream) vont être complétées et même renouvelées. Dans le domaine biologique, le D^r Schmidt a cherché à résoudre la question de l'anguille. On sait que l'anguille qui, pour la plus grande partie de son existence, vit dans les eaux douces, va frayer en mer, mais les hypothèses les plus diverses avaient été émises sur la région de l'océan où elle fraie. Le D^r Schmidt croit avoir déterminé ce point, et il le place environ à mi-distance entre les îles Bermudes et les Petites Antilles, à l'ouest de la partie de l'Atlantique désignée parfois sous le nom de mer des Sargasses.

* * *

Signalons enfin les modifications relevant de la **géographie politique** qui se sont produites dans les **continents extra-européens**. Elles sont importantes.

J'ai déjà eu l'occasion de dire de quelle manière les colonies que l'Allemagne possédait en Afrique ont été attribuées, à titre de mandat de la Société des Nations, partie à l'Empire britannique, partie à la France et à la Belgique.

L'*Egypte* est devenue un Etat indépendant. Depuis le moment où les troupes anglaises ont occupé l'Égypte, en 1883, le protectorat britannique a rendu d'éminents services à ce pays. L'Angleterre a rétabli l'ordre dans l'administration et les finances, où régnaient l'incurie et la corruption, construit des routes et des chemins de fer, développé l'instruction publique, amélioré la condition du fellah ; d'importants travaux hydrauliques ont été exécutés qui ont grandement accru la surface des terres irriguées et, par là, considérablement augmenté la production. Mais l'Angleterre a dû céder devant la pression musulmane, qui devenait de plus en plus forte. Par une déclaration, datée du 28 février 1922, elle a d'elle-même mis fin à son protectorat sur l'Égypte. Le 15

mars suivant, le Khédive a adressé au peuple égyptien une proclamation où il déclare que l'Egypte devient un Etat souverain et indépendant et qu'en conséquence il prendra désormais les titres de Majesté et de Roi. Le nouveau drapeau égyptien porte un croissant blanc et trois étoiles blanches sur fond vert. Toutefois, l'Angleterre ne se désintéresse pas de l'Egypte ; elle ne le pourrait pas d'ailleurs, car elle doit assurer la liberté de la route des Indes par le canal de Suez. Elle a stipulé qu'elle réservait les quatre questions suivantes au sujet desquelles des accords devront intervenir : a) la sécurité des communications de l'Empire britannique en Egypte ; b) la défense de l'Egypte contre toute agression directe ou indirecte ; c) la protection des intérêts étrangers en Egypte et la protection des minorités ; d) la situation politique du Soudan égyptien. C'est, en somme, l'établissement d'un régime de coopération anglo-égyptienne.

La dernière guerre a valu à l'Italie un sensible accroissement de territoire non seulement en Europe mais également en Afrique. Avant la guerre, la *Somalie italienne* s'étendait le long de la côte orientale d'Afrique, du cap Guardafui au fleuve Djouba. La rive gauche de cette rivière était italienne ; la rive droite, britannique. Par un accord signé en février 1920, se référant à des arrangements conclus pendant la guerre, une nouvelle frontière a été fixée qui laisse tout le Djouba à l'Italie. Celle-ci gagne 120 kilomètres de côtes au sud de l'embouchure du Djouba, avec le vieux et bon port de Kismayou et le port plus récent de Port Dundford, construit sur une baie excellente.

L'Union sud-africaine (Pays du Cap, Orange et Transvaal), qui s'est accrue de l'ancienne colonie allemande du Sud-Ouest africain, vient de s'augmenter encore par l'incorporation de la *Rhodésie du Sud* (entre le Limpopo et le Zambèze). Ce territoire formait jusqu'ici une colonie anglaise séparée ; il constituera dorénavant la cinquième province de l'Union sud-africaine et enverra des représentants à son parlement. Il aura en outre son propre conseil provincial, composé de vingt membres. Il est stipulé que les langues anglaise et hollandaise seront les langues officielles de la nouvelle province.

L'Etat nègre de *Libéria*, fondé en 1820 pour recevoir les esclaves libérés d'Amérique, a bien de la peine à vivre. Pour obtenir des Etats-Unis un prêt de cinq millions de dollars à 5 %, il a dû accepter des conditions très sévères. En cas de retard dans le

paiement des intérêts, les Etats-Unis auront le droit de les prélever directement sur les recettes de l'Etat ; en outre, ils se réservent le droit de veto sur la nomination de tout fonctionnaire, y compris le président, le droit de contrôler les finances, de reviser la législation, de réorganiser la force armée, qui sera placée sous le commandement d'officiers américains, etc. En fait, c'est l'établissement du protectorat américain sur la république de Libéria.

Le statut définitif de *Tanger* n'est pas encore fixé. Les accords de 1912, qui ont déterminé l'étendue et la situation politique de la zone française et de la zone espagnole au Maroc, stipulent que la ville de Tanger et la zone qui l'entoure, d'une superficie de 370 km² (une fois et un tiers le canton de Genève), forment un territoire dépendant du sultan du Maroc, mais placé sous l'influence internationale et dont la constitution sera établie ultérieurement. Actuellement Tanger est une ville internationalisée, où les fonctionnaires marocains sont sous le contrôle du corps diplomatique composé des représentants des puissances. C'est la seule cité au monde qui soit dans ce cas. Les puissances intéressées n'ont pas pu jusqu'ici s'entendre pour régler le sort de Tanger. La France désirerait vivement étendre son protectorat sur cette ville admirablement située à l'entrée du détroit de Gibraltar, et, devançant les temps, elle lui a accordé une place à l'Exposition des colonies françaises, qui a eu lieu cette année à Marseille, en donnant toutefois à la salle qui lui était réservée ce titre : « Intérêts français à Tanger. » Mais l'Angleterre, qui veut garder le contrôle de la route des Indes, fait la sourde oreille, et l'Espagne, de son côté, élève ses prétentions sur la ville. La situation s'éternise. En attendant, Tanger pâtit de ce provisoire ; privée de communications par chemin de fer avec son arrière-pays, elle voit les autres ports marocains, en particulier Casablanca, prendre sur elle une avance qu'elle aura de la peine à regagner.

Dans l'**Asie méditerranéenne** (ancienne Turquie d'Asie), la dernière guerre a amené des changements profonds, mais le traité de Sèvres, du 10 août 1920, qui concernait spécialement la Turquie et la Grèce, devra être fortement remanié. Il attribuait le territoire de Smyrne à la Grèce et ne laissait aux Turcs que la ville de Constantinople et la partie de l'Anatolie où ils résident en masse compacte. Les victoires des Turcs sur l'armée grecque leur ont rendu Smyrne et toute la partie ouest de l'Asie Mineure avec

Brousse, que les Grecs occupaient. La Turquie a regagné une partie du terrain qu'elle avait perdu ; il a été convenu que la Thrace orientale, jusqu'à la Maritsa, lui sera attribuée, avec la ville d'Andrinople. Les Turcs que l'on croyait confinés définitivement en Asie, reprennent pied en Europe, ajoutant une nouvelle cause de complication dans la péninsule des Balkans. Toutefois, les puissances se réserveront le contrôle des détroits des Dardanelles et du Bosphore et y constitueront une zone neutre pour maintenir la liberté de la navigation entre la mer de l'Archipel et la mer Noire. Les Italiens occupent le *Dodécanèse*, formé de Rhodes et des îles Sporades méridionales.

Plus à l'est, l'*Arménie*, décimée et appauvrie par les déportations et les massacres ordonnés par les Turcs, n'a pu encore réaliser ses aspirations. Elle forme une république, mais une république soviétique, à l'image de la Russie révolutionnaire. La *Géorgie* et l'*Adzerbaïdjan* sont constitués en républiques semblables, où le régime soviétique ne se maintient que par la force des baïonnettes bolchévistes.

La Mésopotamie et le pays jusqu'au golfe Persique forment un nouvel Etat indépendant, appelé l'*Irak*, d'après le nom arabe de la contrée (Irak-Arabi) ; sa capitale est Bagdad. Le gouvernement est exercé par un émir. Le mandat que l'Angleterre exerce sur Irak doit cesser lorsque ce pays aura été reçu dans la Société des Nations.

La France remplit un rôle semblable en *Syrie* (moins la Palestine) ; elle a conclu un accord avec la Turquie, en date du 20 octobre 1920, pour fixer la frontière entre la Syrie et les possessions turques. Comme l'Angleterre en Mésopotamie et, dans les deux cas, sous la haute autorité de la Société des Nations, la France veut organiser la Syrie en territoires se gouvernant eux-mêmes. Le 3 août 1920 s'est constitué le premier de ces Etats syriens autonomes, celui du *Grand-Liban*, avec Beyrouth comme capitale. Son drapeau est tricolore, aux couleurs françaises, rouge, blanc et bleu, avec, se détachant sur la bande bleue, un cèdre, l'arbre du Liban.

Politiquement, la *Palestine* a été détachée du reste de la Syrie. C'est l'Angleterre qui y exerce la tutelle, comme mandataire de la Société des Nations. Sans toucher en rien aux droits des diverses communautés chrétiennes et musulmanes existant en Palestine, l'Angleterre voudrait y constituer un foyer national

pour les Juifs qui, dispersés dans le monde au nombre de 16 millions, d'après les statistiques les plus récentes, ne disposent d'aucun territoire leur appartenant en propre. Toutefois l'Angleterre rencontre de grandes difficultés pour constituer le nouvel Etat palestinien. On évalue à 90 000 le nombre des Juifs en Palestine, à 85 000 celui des chrétiens et à 950 000 celui des musulmans. Ces derniers, de même que les chrétiens, redoutent l'accroissement d'influence qu'une immigration en masse pourrait donner aux Juifs. Ces craintes ne paraissent pas fondées. Sans doute, depuis que l'Angleterre a pris en main l'administration de la Palestine, il s'est manifesté chez les Israélites un certain mouvement de retour vers le pays qui fut leur patrie ; l'immigration juive a été approximativement de 2000 personnes en 1919, de 10 000 en 1920 et de 9000 en 1921. Mais si la Palestine s'est appauvrie sous la domination turque, elle était, dans l'antiquité, le pays « décollant de lait et de miel » ; sous une bonne administration, cette vieille contrée, renaissant à la vie, pourra nourrir, comme jadis, une population beaucoup plus nombreuse que ce n'est le cas aujourd'hui.

Pour limiter cet exposé aux faits essentiels, nous insisterons seulement, en terminant, sur la Conférence de Washington, qui intéresse autant l'Extrême-Orient asiatique que les possessions européennes et américaines dans l'océan Pacifique. Nous ne voulons pas omettre toutefois de signaler la création de la **Fédération de l'Amérique centrale**, dont la constitution a été solennellement promulguée le 2 octobre 1921. Elle ne comprend pas toutes les républiques de l'Amérique centrale ; l'assemblée législative du Costa-Rica a refusé son adhésion et, quant au Nicaragua, il est sous la tutelle financière et politique des Etats-Unis qui entretiennent même quelques troupes dans sa capitale, Managua, et dans le port de Corinto. La nouvelle confédération n'est donc formée jusqu'à présent que des trois républiques de *Guatemala*, *Salvador* et *Honduras*, d'une étendue totale de 259 000 km² (superficie de la Yougoslavie) et d'une population de 4 200 000 habitants. Le pouvoir législatif est exercé par un Sénat et une Chambre des députés, le pouvoir exécutif par un Conseil fédéral composé de deux représentants de chaque Etat. L'armée fédérale, réduite au minimum possible, est placée directement sous les ordres du Conseil fédéral. La législation douanière est unifiée et le libre-échange

existe entre les Etats fédérés. Chacun des trois Etats conserve son autonomie pour ses affaires intérieures.

La **Conférence de Washington** marquera une date dans l'histoire. Convoquée par le gouvernement des Etats-Unis, elle a siégé de novembre 1921 à février 1922. Son but était, d'une part, de régler la question du Pacifique, où les rivalités d'intérêts des puissances avaient fait craindre à plusieurs reprises que des conflits ne s'y produisent, et, d'autre part, une fois la paix assurée dans cette partie du monde, d'arriver à un accord pour la limitation des flottes de guerre. Neuf puissances ont participé à la Conférence : les cinq grandes puissances navales, soit l'Empire britannique, les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Japon ; puis la Chine, la Hollande pour ses colonies de l'Insulinde, le Portugal pour sa colonie de Macao, enfin la Belgique, qui n'a pas de possession en Extrême-Orient mais qui s'est fortement intéressée financièrement à la construction des chemins de fer chinois.

Plusieurs accords ont été conclus à Washington. Quatre puissances, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Japon et la France, ont signé l'*accord du Pacifique*, dit traité à quatre. Elles ont convenu de régler la situation du Pacifique en s'obligeant réciproquement à respecter leurs possessions insulaires dans cet océan. Il est stipulé que si un différend s'élevait entre deux des contractants, une conférence des quatre puissances serait convoquée pour y mettre un terme. De même, ces puissances, en cas d'agression d'un autre Etat menaçant leurs possessions du Pacifique, se concerteront sur les mesures à prendre, conjointement ou séparément. L'accord est conclu pour dix ans et restera en vigueur s'il n'a pas été dénoncé un an avant l'échéance.

Les anciennes possessions allemandes du Pacifique, attribuées à l'Empire britannique et au Japon par mandat de la Société des Nations, sont comprises dans le traité. L'une de ces possessions, l'île de *Yap*, qui fait partie de l'archipel des Carolines, dévolu au Japon, a une certaine importance comme point d'attache de plusieurs câbles sous-marins ; les Etats-Unis faisaient opposition au mandat attribué au Japon. La question a été liquidée à Washington. Les Etats-Unis ont reconnu le mandat du Japon sur l'île de *Yap*, et, en retour, le Japon s'est engagé à ne pas fortifier l'île ; des dispositions spéciales ont été

prises pour fixer les conditions d'exploitation et d'usage des câbles télégraphiques.

Le Japon a passé à Washington un autre traité avec la Chine, relatif au *Chantoung*. Le Chantoung est cette province de la Chine dont la partie orientale se projette vers l'est en une large péninsule affectant sur la carte la forme d'une tête de chameau et séparant le golfe de Petchili, au nord, de la mer Jaune, au sud. C'est sur la côte méridionale de cette presqu'île que se trouve le territoire de *Kiaotchéou* dont l'Allemagne s'était emparé. Durant la dernière guerre, le Japon l'avait enlevé à l'Allemagne et le traité de Versailles avait ratifié cette conquête. Par là, les Japonais s'étaient installés dans le Chantoung, province très peuplée et riche en mines. La Chine n'avait cessé de protester et de demander de rentrer en possession de Kiaotchéou. Le traité qu'elle a conclu avec le Japon à Washington le lui rend définitivement, tout en assurant au Japon certains avantages d'ordre économique. A la suite de cet acte amical du Japon, l'Angleterre a annoncé son intention de restituer à la Chine le port de *Weïhaï-weï*, à l'extrémité de la même presqu'île de Chantoung, et la France a déclaré que, dans ce cas, elle ferait de même touchant la baie de *Kouangtchéou* qu'elle occupe dans la Chine méridionale.

Le traité limitant les *armements navals*, dit traité à cinq, a été signé par l'Empire britannique, les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Japon. Il fixe pour chacune de ces puissances le chiffre de leurs flottes de guerre. Aucun navire ne pourra dépasser 35 000 tonnes, ni posséder des canons d'un calibre supérieur à 40 centimètres. L'emploi des gaz asphyxiants est prohibé et il est interdit aux sous-marins de détruire des navires de commerce. Le traité est conclu pour quinze ans et restera en vigueur après ce délai s'il n'a pas été dénoncé deux ans avant l'échéance.

Enfin un traité dit à neuf, parce qu'il lie toutes les puissances représentées à la Conférence de Washington, est consacré à la *Chine*. Les puissances signataires conviennent de respecter la souveraineté et l'indépendance de la Chine, ainsi que son intégrité territoriale et administrative, et de l'aider à se donner un gouvernement stable et efficace. En retour, la Chine s'engage à n'aliéner aucune partie de son territoire. En ce qui concerne le commerce et l'industrie, toutes les nations jouiront

en Chine des mêmes droits et du même régime. Les puissances contractantes ne rechercheront, ni directement, ni indirectement, aucun avantage particulier.

Telle est, brièvement résumée, l'œuvre de la Conférence de Washington. Bien qu'elle ait spécialement traité aux terres du Pacifique et à l'Extrême-Orient, elle sera utile au monde entier, en diminuant le fardeau des armements. Pour une partie du globe tout au moins, un certain équilibre est établi et, par là, les rivalités des puissances sont atténuées et des risques de conflit et de guerre écartés. Si importants sont ces avantages que les traités de Washington ne peuvent manquer d'être ratifiés par les parlements de tous les pays intéressés. Mais la Chine reste le point noir. Le péril pour elle n'est plus à l'extérieur, puisque les puissances ont hautement témoigné de leurs intentions bienveillantes à son égard, il est dans son propre sein. Ce grand empire, actuellement constitué en république, est dans un état inquiétant de désorganisation. Le pouvoir central n'a plus d'autorité, des chefs de bandes dominant dans les provinces. Ces derniers mois, on annonçait que la *Mongolie* avait proclamé son indépendance et que certaines parties de la *Mandchourie* tendaient également à la séparation. Dans l'intérêt général du monde, il faut souhaiter que ce vieux pays, qui a survécu à tant d'orages dans le passé grâce à sa forte constitution sociale, saura résister à l'émiettement politique qui le menace et surmonter les graves difficultés en face desquelles il se trouve aujourd'hui.

* * *

Dans un livre récent ¹, un géographe français, M. Demangeon, montre que l'Europe qui, jusque vers la fin du dix-neuvième siècle, régissait le monde, est en train de perdre cette suprématie. Bien qu'il nous en coûte de le reconnaître, cette assertion n'est pas contestable. Naguère, pour régler la question du Pacifique et de l'Extrême-Orient, c'est à Londres ou à Paris qu'une conférence se serait tenue ; sa réunion à Washington est un signe des temps. L'Amérique et le Japon sont entrés en scène ;

¹ A. Demangeon. Le déclin de l'Europe. Paris, Payot & Cie, éditeurs, 1920.

ils croissent rapidement en richesse et en puissance. Avec la diffusion de la culture et de la civilisation, d'autres pays suivront ; on les voit déjà poindre à l'horizon. Chaque groupement humain veut jouer son rôle et ce n'est que justice ; le mouvement des nationalités qui a bouleversé la carte politique de l'Europe ne peut manquer de développer partout ses effets.

Ainsi, notre génération voit se transformer l'image de la Terre, à laquelle elle était accoutumée, et la situation relative des Etats et des peuples. Elle s'en étonne et s'en inquiète, car toute perturbation, même s'il doit, avec le temps, en résulter du bien, gêne les habitudes et l'existence des hommes. Le savant sociologue italien Niceforo, dans l'ouvrage¹ où il cherche à établir les bases d'une « mesure » de la civilisation, insiste sur ce fait que toute société qui veut préparer l'amélioration future doit consentir des sacrifices présents. Le père plante l'arbre, tout en sachant qu'il n'en goûtera pas lui-même les fruits ; c'est pour ses fils qu'il se soumet à ce labeur. Telle est l'œuvre qui s'accomplit sous nos yeux. La participation de nouveaux peuples à la vie économique intensive qui caractérise notre continent est dans le cours naturel des choses ; il s'ensuivra forcément un enrichissement progressif de la famille humaine, puisque l'exploitation plus rationnelle et plus générale des ressources de la Terre entraînera un accroissement correspondant de la production. Il n'y aura jamais trop de blé, trop de riz, trop de coton dans le monde. Et l'Europe elle-même, si ses nations savent mettre un terme à leurs divisions et s'unir pour maintenir le rang et l'influence auxquels elle a droit par sa haute et antique civilisation, ne peut que bénéficier de ce progrès général de l'humanité.

W. ROSIER.

¹ *Alfredo Niceforo. Les indices numériques de la civilisation et du progrès.* Paris, Flammarion, éditeur, 1921.

